

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2019 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc (remplacé), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à Me MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	14
Nombre de présents	23
Nombre de pouvoirs	10
Votes comptabilisés	33

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse).

Adoption du PV de la séance du 20 juin 2019

M le Président explique que la réouverture du Muséo'parc du Marinier à Briennon suite aux travaux a été perturbée à cause du gros orage survenu le 6 juillet dernier.

Compte-rendu des décisions du Président

- **Stage de football de l'ASSE** : Un stage de football est organisé au lycée agricole de Précieux du 21 au 26 juillet 2019 pour 4 jeunes de 10 à 14 ans du service accueil de loisirs intercommunale. La participation des familles est fixée au prix unique de 40 € par jeune. Le coût résiduel à la charge de la Communauté de Communes est de 160 €.
- **Remises gracieuses** : Une remise gracieuse sur la redevance déchets ménagers est accordée pour un montant total de 138,91 € sur les redevances 2016 à 2019 (budget annexe déchets ménagers).

- **Marché de téléphonie fixe** : L'offre de Performance est retenue pour un montant prévisionnel sur 3 ans de 7 199,64 € HT avec effet au 24 aout 2019.
- **PIG** : Une subvention de 1 000 € est accordée à Monsieur Daniel BERTHET demeurant ST DENIS DE CABANNE pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie (en qualité de propriétaire occupant).
- **Tarifification exceptionnelle accueil de loisirs intercommunal 2019** : La participation à la soirée des 20 ans de l'accueil de loisirs du 26 juillet 2019 est fixée comme suit : 3 € pour les adultes, 3 € par enfants ou jeunes ne fréquentant pas l'accueil de loisirs sur l'année 2019, gratuit pour les moins de 3 ans et les enfants et jeunes fréquentant l'accueil de loisirs.
- **Convention collecte plastique 2019** : Une convention relative à la collecte et au traitement du plastique avec la société CHAMFRAY est signée pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

PISCINE NOUVELLE

- Présentation de l'étude d'impact et validation du programme de la future piscine

M René VALORGE rappelle que le projet a déjà été présenté au dernier conseil, il comprend 2 volets :

- le programme proposé
- l'étude d'impact

Le scénario retenu est une piscine avec 5 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage et un pentagliss avec découvrabilité, une plaine de jeux d'eau extérieure, et un espace bien-être. Les bassins seront réalisés en inox revêtu. Le coût total du projet est estimé à 8 314 719 € HT incluant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre, avec la possibilité d'obtenir au minimum 2 millions d'euro de subventions. Un déficit de fonctionnement annuel de 360 000 € a été calculé. Une augmentation de la fiscalité sera à prévoir si nous voulons mener à bien ce projet.

M Robert CLEVENOT fait remarquer qu'il y a beaucoup d'absents ce soir et qu'il serait préférable de reporter le vote. Il demande un vote à bulletin secret. M René VALORGE accepte le vote à bulletins secrets, rappelle que la présentation complète du projet a été faite au précédent conseil de juin en laissant un mois avant vote pour permettre à chaque élu de s'imprégner du projet, de poser toute question et de faire le cas échéant une présentation en conseil municipal. Par ailleurs les absents ont clairement donné pouvoir. M Bruno BERTHELIER souligne que les usagers attendent cet équipement avec impatience. C'est un symbole fort pour notre territoire. Mme Hélène VAGINAY explique que cette piscine est nécessaire pour que les scolaires apprennent à nager et sera de plus un atout pour le tourisme. M Robert FRACHISSE explique qu'il était au départ réticent à ce projet car très onéreux, mais il l'aborde maintenant plus sereinement car la Communauté de Communes a une situation financière saine et dynamique, que ce projet peut bénéficier encore d'une marge de manœuvre au niveau des taux d'intérêt, qu'un effort fiscal modéré pourra être fait mais que la Communauté de Communes est en capacité de porter ce projet. M Yves CROZET ajoute que c'est un équipement majeur pour notre territoire. M Jean FAYOLLE explique que même si les particuliers ont de plus en plus de piscine chez eux, il reste nécessaire que les enfants sachent nager pour leur sécurité. M Henri GROSDENIS ajoute qu'avec une bonne gestion, les frais de fonctionnement peuvent être maîtrisés. M Yves THORAL explique que les habitants recherchent des équipements qui proposent des activités comme par exemple les bébés nageurs. M Jean-Victor THEVENET est conscient du coût que cela représente mais c'est un vrai projet de territoire et son conseil municipal y est très favorable. M René VALORGE précise que les subventions annoncées sont un montant minimum, et que le projet présenté a plutôt maximiser les dépenses tant d'investissement que de fonctionnement et minimiser les recettes. M Philippe JARSAILLON fait remarquer que ce n'est qu'un estimatif, il souhaite qu'un montant d'investissement à ne pas dépasser soit fixé pour éviter d'exploser le budget surtout

s'il faut augmenter en contrepartie les impôts. Mme Mercedes CARRENO explique qu'il est important de prévoir un espace bien être car les gens sont prêts à faire beaucoup de kilomètre pour ce type de prestation. M Pierre POINTET demande si tous les coûts ont bien intégré, comme le démantèlement de l'ancienne piscine et la tribune. Il trouve surprenant que le conseil actuel vote un projet dont la fiscalité sera votée par un nouveau conseil. Ne serait-il pas légitime de laisser le choix au nouveau conseil ? M René VALORGE répond que le coût du démantèlement de la tribune sera à la charge de la commune de Charlieu, dans le cadre de sa propre réflexion sur ses équipements sportifs. Le devenir de l'ancienne piscine est encore en réflexion. Il rappelle qu'il avait laissé un mois de réflexion aux élus du conseil pour qu'ils abordent la question au sein de leurs conseils municipaux. C'est un projet qui engage le futur sur plusieurs années, ce n'est pas parce que nous arrivons en fin de mandat qu'il ne faut plus faire aucun projet, d'autant qu'il s'agit d'un projet structurant et correspondant à 3 attentes : l'apprentissage de la natation pour tous les scolaires, l'activité sportive ou de bien-être pour toutes tranches d'âge, le renforcement de l'attractivité touristique. M Jérémie LACROIX estime que les habitants souhaitent la création de cette piscine. Si Charlieu-Belmont ne mène pas à bien ce projet cela renverra une mauvaise image de notre territoire. De plus, la Collectivité s'engage aujourd'hui dans la poursuite des études de maîtrise d'œuvre par le choix d'un architecte, et c'est bien le futur conseil communautaire qui validera le projet définitif avant appel d'offres pour travaux.

Proposition : acter la prise de connaissance de l'étude d'impact et valider le programme d'aménagement proposé pour un montant estimatif de travaux de 8 314 719 € HT.

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 0

- **Affermissement de la tranche 3 de la mission du programmiste**

Si le Conseil communautaire valide le programme d'aménagement d'une piscine couverte sur Charlieu il y a lieu de poursuivre la mission du programmiste telle que prévue dans le marché initial.

Phase 3 – tranche conditionnelle	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation de l'architecte	La rédaction de toutes les pièces techniques et administratives du concours. Le rapport d'analyse des candidatures. Le rapport d'analyse des offres. La présentation vidéo-projectable.
----------------------------------	---	--

Proposition : décider de l'affermissement de la tranche 3 de la mission du programmiste (bureau d'études D2X) pour un montant de 13 413 € HT.

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 0

M René VALORGE remercie le conseil pour ce vote qui adresse un signal fort à la population en actant le portage d'un projet structurant.

↳ **ENFANCE JEUNESSE**

- **Présentation de l'observatoire local de la petite enfance**

Mme DUGELET, Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse présente les données de l'observatoire local de la petite enfance réalisé en interne. Ce travail avait été commencé par Marie-Claude PALLUET, il a été repris par Ghislaine BRETTE. Il ressort de cette étude que notre territoire est bien doté en place d'accueil pour les jeunes enfants par rapport au reste du département. Cependant le nombre d'assistantes maternelles ne fait que diminuer car cette profession intéresse de moins en moins. Cette évolution appelle à la vigilance et pourra si elle doit se confirmer entraîner un renforcement des structures 'accueil collectif existantes ou la création de nouvelles. Le diaporama sera adressé avec le compte rendu à chaque conseiller.

DECHETS MENAGERS

- Présentation des éléments d'analyse sur les modes de collecte des emballages

M. GROSDENIS, Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers, présente les premiers éléments d'analyse sur les modalités de prise en compte de l'extension des consignes de tri sur la base des éléments suivants :

Préambule :

- **CITEO** (nouveau nom de l'Eco Organisme issue de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio) et Charlieu-Belmont Communauté ont signé au 1^{er} janvier 2018 un nouveau barème de soutien pour le recyclage des emballages.
- Ce nouveau barème prévoit une **extension** de la collecte des emballages au 1^{er} janvier 2020, sous condition d'être éligible à l'appel à projet de CITEO, auquel la Collectivité a candidaté en mars 2019.
- Le marché de collecte des OMR est à renouveler au 1^{er} janvier 2021, il est envisagé d'étudier la collecte tous les 15 jours (0,5) et le projet d'extension.
- L'objectif, pour Charlieu-Belmont Communauté est d'être opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

Méthodologie :

- **Test** : Le service déchets et le groupe de travail ont réalisé deux tests sur un mois auprès de 27 foyers volontaires pour quantifier le tonnage et le volume d'emballages concernés par ces extensions.
- **Scénarii** : Etudier les scénarii possibles de pré-collecte et de collecte de cette extension.
- **Elaborer** une stratégie de communication auprès des usagers en amont et en aval du 1^{er} janvier 2020.
- **Suivre** les indicateurs (quantités, coûts...).

Scénarii :

- **Conserver** la collecte des emballages/papier/verre en points d'apport volontaire : mais il est nécessaire de changer l'ensemble du parc (acquises en 1998, plus adaptées à de la collecte à haute fréquence, plus homogènes...), revoir les emplacements (nombre et disposition géographique) et aménagement.
- **Passer** en collecte des emballages seuls en porte-à-porte : mais il est nécessaire d'équiper tous les producteurs d'un bac individuel ou collectif et d'étudier tous les cas spéciaux (RS, poste fixe, centres bourgs...) Avec conservation de quelques points d'apport volontaire pour la collecte du verre et des papiers.

Il présente les avantages et inconvénients des 2 méthodes. La commission déchets ménagers qui s'est réunie cette semaine est plus favorable au passage en porte à porte mais un gros travail de réflexion est encore à faire. M Jérémie LACROIX demande si on pourra mettre le papier avec les emballages dans ce bac ? M Henri GROSDENIS répond que non car le coût du tri serait beaucoup trop élevé pour le papier qu'actuellement. M Bruno BERTHELIER explique que ce système sera difficile à gérer en centre-ville. Il serait préférable de résoudre en premier les problèmes actuels avant de partir sur un nouveau système. Par ailleurs, il n'est pas envisageable d'augmenter la redevance et il faut donc mesurer l'impact avant de valider tout projet. M Robert FRACHISSE ajoute qu'il faudrait en amont agir pour limiter l'utilisation de plastique, et plus généralement des emballages.

TOURISME CULTURE

- Nouveaux tarifs de l'espace cyber

Suite au dernier comité de pilotage, M Bruno BERTHELIER présente la proposition faite pour adapter les tarifs de l'espace de coworking (« le fil ») aux usages sollicités :

- **Adhésion individuelle annuelle** : aucun changement, sauf mention du coût HT, pour les professionnels. Adhésion : **4.17€ HT - 5€ TTC**
- **Coworking** :

Ancienne offre	Nouvelle offre
1 ^{ère} demi-journée offerte	1 ^{ère} journée offerte
Pas d'abonnement mensuel	Abonnement mensuel : 83.33€ HT - 100 € TTC
Impression possible, sans restriction mais « dans la limite du raisonnable »	Impression possible, limitée à 15 pages en NB et/ou en couleur, par jour
Pas de tarif horaire	Tarif horaire : 1,67€ HT - 2€ TTC
Tarif demi-journée : 5€	Tarif demi-journée : 5,83€ HT - 7€ TTC
Pas de tarif journée	Tarif journée : 11,67€ HT - 14€ TTC

- Nouveauté ! Sur demande uniquement (pas de promotion sur la plaquette) et **dans la limite de la disponibilité de l'Espace Cyber** :
 - **Location de l'espace de formation avec équipement** (bureau Espace Cyber)
 - **Location de la salle de réunion, avec écran et vidéoprojecteur** (bureau individuel)

Espace Formation	Salle de Réunion
41,67€ HT – 50€ TTC	33,33€ HT – 40€ TTC
Abonnement mensuel : 208,33€ HT – 250€ TTC	

Disparition de la tarification « Télétravail » (bureau individuel) : 8€ la demi-journée / 15€ la journée

Proposition : valider les tarifs ci-dessus et préciser que les recettes afférentes seront encaissées sur la régie de recettes de l'espace cyber.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire**

La commission s'est réunie le 18 juin pour réaliser l'instruction des dossiers :

ANALYSE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

Par la commission tourisme du 18 juin 2019

DESCRIPTION / INFORMATION	ACTIONS / PROPOSITIONS de la COMMISSION
<p>Un budget de 24 000 € a été voté en 2019 pour le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire. 11 demandes sont à examiner cette année (identique à l'an passé). En 2018, sur le budget de 24 000 €, il avait été alloué 15 290€ et réellement versé 14 658€.</p> <p>Les Farfadets pour Paroles Paysannes, 10 représentations du 13 au 25 août au grand couvert de St Hilaire (10^{ème} édition). Montant des dépenses : 25 000 € Montant sollicité : 3 000 € (12 %)</p> <p>Marchés de Noël à Charlieu Montant des dépenses : 24 500 € Montant sollicité : 1 000 € (4.08%)</p> <p>Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye de juillet à septembre (9 séances) Montant des dépenses : 9 500€ Montant sollicité : 2 000€ (21.05 %)</p>	<p>La commission du 18 juin a examiné les demandes reçues et formulé le présent avis pour le conseil du 18 juillet prochain.</p> <p>Avis de la commission : 2 000 € versés en 2018. Le résultat financier pour 2018 est de +795.25€. Comme en 2018, les recettes des entrées sont sous-évaluées dans le prévisionnel par rapport au bilan (2018 : 11 200 € au prévisionnel et 21 000 € au bilan ; 2019 : prévisionnel de 11 200 € également) Mise en valeur du lieu, manifestation bien identifiée sur le territoire. 10ème édition cette année sur le thème de « Happy 80 », 11 représentations prévues. Proposer 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 500 €.</p> <p>Avis de la commission : 1 000 € versés en 2018 et bénéfice avant même d'avoir notre subvention. Manifestation attirant une population extérieure qui met en valeur la ville de Charlieu et le territoire. Accorder une subvention pour marquer le partenariat de la collectivité. Proposer 2.5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.</p> <p>Avis de la commission : 1 480 € versés en 2018. Mise en valeur de l'abbaye, manifestation reconnue sur le territoire. Augmentation des frais de matériel et divers cette année (282€ en 2018 contre 2 100€ cette année une différence de 1 818€). En 2018, déficit de 200 € malgré notre subvention. Proposer 20% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 900 €.</p>

Autour du Grand-Couvert, la journée du patrimoine du 23 Juin 2019 à St Hilaire sous Charlieu.

Montant des dépenses : 2 625 €

Montant sollicité : 1 200 € (45.71 %)

MJC de Charlieu, Les Férires, du 15 au 23 Novembre 2019, 5 soirées de spectacles à Charlieu.

Montant des dépenses : 33 100 €

Montant sollicité : 3 000 € (9.06 %)

Comité des fêtes, Les feux de la St Jean, le 15 Juin 2019 à Pouilly sous Charlieu.

Montant des dépenses : 3 195 €

Montant sollicité : 1 735 € (54.3 %)

Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 6 au 9 septembre à Charlieu

Montant des dépenses : 12 850 €

Montant sollicité : 2 400 € (18.6 %)

CAP : Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu, Fête de la musique le samedi 22 Juin 2019 à Charlieu.

Montant des dépenses : 5 100 €

Montant sollicité : 1 020 € (20 %)

Avis de la commission : Pas de demande en 2018

Le bilan 2018 fait apparaître un excédent de 1 119 € sur cette manifestation et le prévisionnel 2019 un déficit de 1 200 €. Augmentation des dépenses : renouvellement du concept de cette manifestation (existant depuis une dizaine d'année) mais cela nécessite des frais supplémentaires (animation par la troupe des Farfadets, food truck pour le repas du midi). Cette journée met en valeur et fait la promotion du patrimoine local.

Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 525 €.

Avis de la commission : manifestation ancrée sur le territoire (4^{ème} édition), elle met en valeur le territoire.

Proposer 9.5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.

Avis de la commission : Pas le résultat des manifestations des années précédentes (pas d'aide non plus de la collectivité). Troisième édition des feux de la St Jean. Mise en valeur des bords de Loire avec concert et animations. Budget prévisionnel négatif -895€.

Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 639 €

Avis de la commission : 2 400 € versés en 2018 pour un résultat négatif -281.81€. Fête renommée et importante pour le territoire, avec une mise en valeur du patrimoine.

Proposer 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.

Avis de la commission : Animation de la ville de Charlieu et mise en valeur du patrimoine local avec des concerts prévus place St Philibert, dans la cour des musées.

Mise en valeur de l'école de musique.

Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 020 €.

<p>CAP : Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu, La Foire à l'andouille, le 9 Novembre 2019 à Charlieu. Montant des dépenses : 3 710 € Montant sollicité : 800 € (21.5%)</p> <p>Harmonie de Charlieu, concert le 30 mars 2019 avec l'orchestre symphonique de Lyon Montant des dépenses : 4 770 € Montant sollicité : 954 € (20%)</p> <p>Comité jumelage Belmont-Gounghin, concert culturel et musical à Belmont de la Loire Montant des dépenses : 803 € Montant sollicité : 500 € (62 %)</p>	<p>Avis de la commission : Versé 491 € en 2018 ; résultat négatif en 2018 -70€. Plus de dépenses cette année sur la communication et l'animation et résultat prévisionnel négatif. Mise en valeur d'une spécialité locale. Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 742 €.</p> <p>Avis de la commission : 2^{ème} édition (la 1^{ère} en 2017). Fait participer les jeunes de l'école de musique et quelques écoles primaires sachant que tous les élèves des écoles du territoire ont été invités le samedi après-midi à une répétition pédagogique. Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 954 €.</p> <p>Avis de la commission : Bonne initiative pour diversifier l'animation culturelle dans les villages. Toutefois, le budget prévisionnel présenté fait entrevoir des recettes positives (+ de 500 €) sans aide publique. L'intervention de la Communauté de Communes n'est pas légitime malgré l'intérêt que représente cette manifestation. Ne pas soutenir cette manifestation.</p>
<p>Conclusion : sur 11 demandes, 10 accords pour un montant total maximum de 14 180 €</p> <p>Pour rappel, 1 000 € ont été versés à la MJC de Charlieu sur cette enveloppe pour la mise en place d'un pass culture pour emmener les jeunes voir des spectacles (danse, théâtre) dans des lieux de diffusion et pour l'accueil de la Comédie de St Etienne, en partenariat avec le lycée Jérémie de la Rue de Charlieu : 2 représentations proposées (une pour les scolaires et une pour le grand public) et accueillir sur 3 jours l'équipe artistique pour un échange avec les jeunes des MJC et les scolaires.</p>	

Demande reçue le 12 juillet : organisation d'un projet pluriculturel (concert master classe théâtre exposition cinéma littérature) porté par l'école de musique intercommunale intitulé « autour du jazz manouche » - le programme démarre en novembre 2019 pour se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Le budget s'élève à 10 100 € et la demande de subvention à Charlieu Belmont Communauté à 2 000 €. Avis favorable du Bureau

Proposition : valider les subventions telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Subventions pour les manifestations exceptionnelles

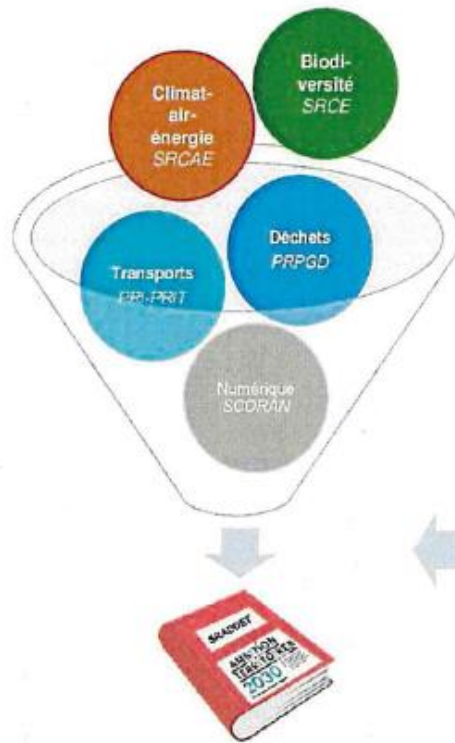
SRADDET, de quoi parle-t-on ?

Il s'agit du Schéma Régional **d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.**

C'est LE schéma !

Il intègre et se substitue aux schémas, existants, pour plus de lisibilité et de cohérence.

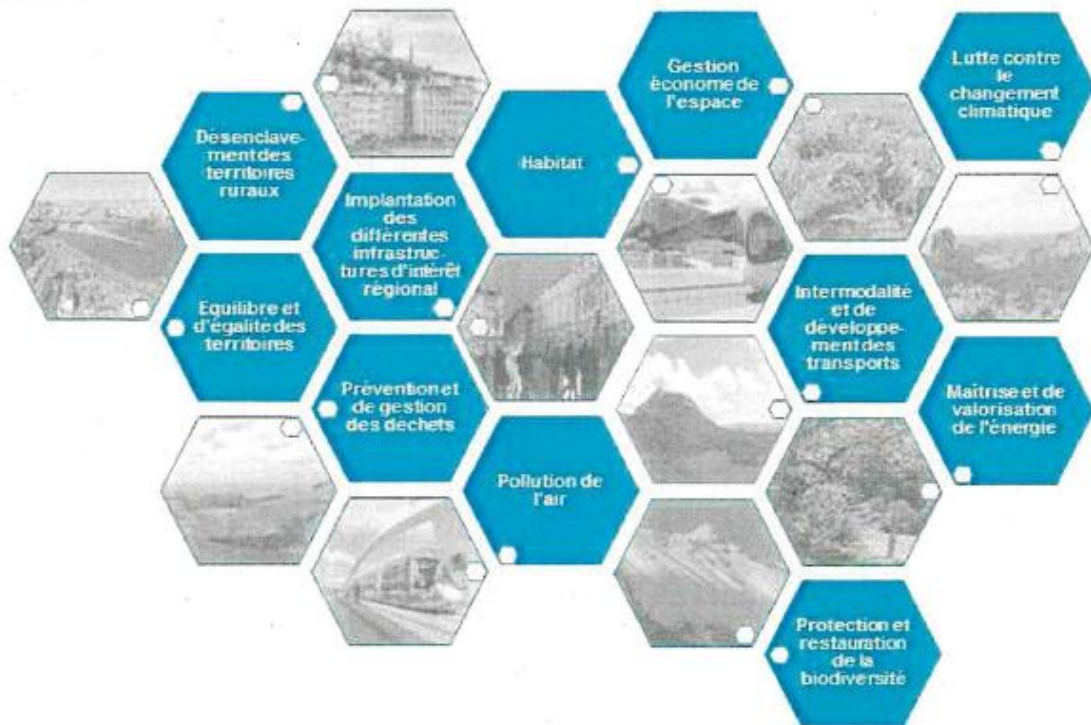
L'objectif est d'avoir une vision à l'horizon 2030, stratégique et unifiée.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET en rencontrant les acteurs locaux dans les 12 départements. À partir des remontées de terrain exprimées notamment pendant les rendez-vous « *Aller à la rencontre des territoires et des élus locaux* », la Région a bâti l'architecture de son SRADDET.

Le SRADDET est ainsi alimenté par des **échanges avec les PPA, l'analyse des nombreuses contributions** reçues et des réunions avec des **experts**.

Feuille de route en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques.



C'est un document prescriptif !

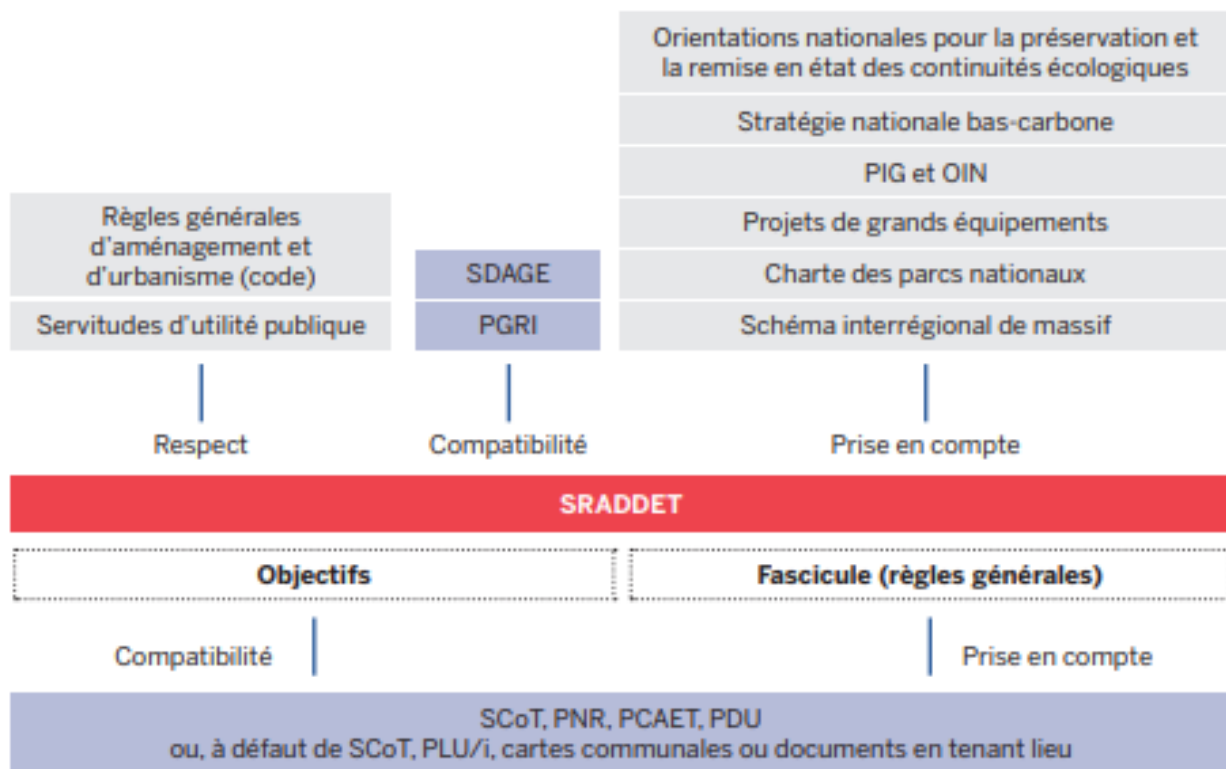
Le SRADDET regroupe :



Dès leur élaboration, ou dès leur révision qui suit l'approbation du SRADDET, les Schémas de Cohérence Territoriale (**SCoT**), et à défaut les Plans Locaux d'Urbanisme (**PLU(i)**), et les cartes communales, ainsi que les Plans de Déplacements Urbains (**PDU**), les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (**PCAET**) et les chartes des Parcs Naturels Régionaux (**PNR**) **doivent** :

Prendre en compte les objectifs du SRADDET, ce qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document.

Être compatibles avec les règles générales du fascicule, ce qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le document de rang supérieur.



Pour retrouver l'actualité sur le SRADDET :

<http://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030>

La Loi NOTRe a doté la Région d'un document prescriptif de planification en matière d'aménagement du territoire : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire (SRADDET).

Ce document permet une simplification en matière d'aménagement du territoire tout d'abord en clarifiant le rôle des collectivités territoriales, mais surtout en octroyant à la Région un rôle majeur à travers le pilotage d'une planification prescriptive de l'aménagement du territoire.

La Région a affirmé lors de l'élaboration du document que le SRADDET ne sera pas le SCoT des SCoT, il sera un document qui s'appuie sur le travail des SCoT et des acteurs locaux, tout en faisant confiance à l'intelligence collective. C'est pourquoi l'objectif du SRADDET est de renforcer l'armature territoriale existante en s'appuyant sur celle qui est définie dans les SCoT, tout en renforçant le dialogue et les échanges entre les SCoT pour d'avantage de cohérence et de complémentarité entre les territoires.

Les règles générales du SRADDET s'imposeront dans un rapport de compatibilité aux décisions et documents des SCoT et des PCAET.

Charlieu-Belmont Communauté et le SCoT du Bassin de vie du Sornin en tant que personnes publiques associées doivent émettre un avis sur le projet de SRADDET arrêté en commission plénière de la Région Auvergne Rhône Alpes des 28 et 29 mars 2019.

Il est important d'inscrire dans cet avis tous les points posant ou risquant dans le futur de poser des problèmes de comptabilité pour le SCoT. Cette incompatibilité engendrerait une obligation de révision et donc un impact sur les documents d'urbanisme des communes.

Un avis a été travaillé avec les membres techniques de la Fédération des SCoT, il semblerait intéressant de le joindre en annexe afin d'appuyer les remarques.

AVIS

Le problème principal concerne l'identification des acteurs ciblés au niveau des différentes règles.

En effet dans la majeure partie des règles, il est noté :

Les SCoT et à défaut les PLU(I), les PCAET....

Un certain nombre de ces règles ne sont pas du ressort juridique des SCoT mais de celui des PLU(i).

- Il est donc indispensable que la formulation des règles soit adaptée en ciblant l'acteur concerné afin de permettre leur traduction, par les documents d'urbanisme qui les règlementent.

Le problème se pose également lorsque l'on parle de SCoT et PCAET. En effet dans le cas des EPCI qui sont à la fois porteurs d'un SCoT et d'un PCAET les mêmes études devront-elles être portées à la fois par les SCoT et par les PCAET. Il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements. A l'échelle d'un même territoire, il est nécessaire qu'une seule entité fasse les études et que l'autre puisse les intégrer.

- Il est donc demandé des précisions et donc une réécriture des règles concernées.

Règle 23 - Performance énergétique : Il est inscrit que les SCoT doivent inciter dans leurs outils réglementaires à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments par la réalisation de travaux de rénovations énergétiques à des niveaux type BBC rénovation. Pour rappel les SCoT ne disposent pas d'outil permettant d'imposer des matériaux précis, ils peuvent juste émettre des préconisations.

De même, il est inscrit : « les SCoT devront faire respecter des objectifs performanciers en matière d'énergie pour les projets d'aménagement neuf ou de requalification »

Est-il réaliste d'avoir une même exigence pour les types de projets neufs ou en requalification et ce quelle que soit leur taille ?

Cette règle concerne davantage les PCAET et leurs objectifs.

- Il est donc demandé des précisions et donc une réécriture de la règle concernée.

Règle 28 – Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques : les SCoT devront conditionner l'ouverture de projets de création ou d'extension de zones d'activités économique à l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable...

Là encore, la loi ne permet aux SCoT que d'encourager l'utilisation d'énergie renouvelable ou autre.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Règle 34 - Développement de la mobilité hydrogène : « les documents de planification et d'urbanisme devront prévoir un zonage permettant de respecter une zone de chalandise dans laquelle il ne sera pas possible d'installer une station à énergie décarbonée ».

Les SCoT n'ont pas la compétence en matière de zonage. Cela découlerait plus d'études spécifiques. Le zonage ne pouvant être fait qu'au niveau d'un PLU ou PLU(i)

On ne parle que de mobilité hydrogène, alors qu'il faudrait parler d'énergie décarbonée en général.

les SCoT ne peuvent qu'émettre des préconisations.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Règle 39 - « les documents d'urbanisme dans leur état initial de l'environnement réalisent un inventaire des pelouses sèches et zones humides et proposent pour celles situées en zone agricole un indice spécifique assorti d'un règlement visant à préserver ces milieux ». Ceci n'ait pas du ressort du SCoT.

les SCoT ne peuvent qu'émettre des préconisations.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Conclusion :

Après avoir analysé les documents composant le SRADDET, il est demandé à la Région Auvergne Rhône Alpes de prendre en compte les demandes ci-dessus, ainsi que celles de la Fédération des SCoT jointe en annexe. Sans ces modifications la compatibilité avec les SCoT ou les PLU (i) ne pourrait pas se faire.

Proposition : valider l’avis formulé ci-dessus et confier le soin à M. le Président de le transmettre à l’autorité compétente (Région Auvergne Rhône Alpes).

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification du tableau des effectifs**

M René VALORGE évoque le recrutement d’un agent en remplacement de la directrice adjointe qui mute dans une autre collectivité. Il explique que cette personne prendra son poste de DGA au 1^{er} octobre, et qu’il convient de modifier le tableau des effectifs pour acter ces changements.

FILIERE ADMINISTRATIVE				
<u>Attachés territoriaux :</u>				
- Attaché territorial principal	TC	4- 1	Au 1 ^{er} août 2019	Départ DGA à la retraite
- Attaché territorial	TNC 28H00	1	Au 1 ^{er} août 19	Arrivée DGA remplaçante
FILIERE TECHNIQUE				
<u>Technicien Territorial :</u>				
- Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	3 -1	Au 1 ^{er} octobre 2019	Départ DGA
- Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	2		

Proposition : valider les modifications apportées au tableau des effectifs.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **RAM** : Un recrutement pour un durée de 4 mois aura lieu au RAM pour un mi-temps afin de renforcer le temps d’un agent sur la coordination entre septembre et décembre 2019 et notamment pour préparer la fin et la suite du contrat enfance jeunesse.

↪ **DIVERS**

- **Information financements régionaux (bonus ruralité)**

Concernant le bonus ruralité, M VALORGE indique que les communes qui souhaitent faire une demande à la Région peuvent présenter un dossier dans la limite d’une subvention de 50 % avec un plafond d’aide à 15 000 €. Il rappelle que comme pour les 1ers contrats, le souhait est de faire en sorte que par l’un ou l’autre des dispositifs (CAR ou bonus ruralité), chaque commune puisse avoir un projet servi. Aussi, une fois le Contrat Ambition Région établi fin 2019, le montant alloué par commune sur la ruralité (non inscrite au CAR) pourra être relevé (ce qui permettra à certaines communes de déposer plusieurs dossiers). Il semble qu’actuellement les communes d’Ecoche Boyer Le Cergne ont déposé des dossiers complets prêts sans doute pour un passage en commission permanente en septembre ou octobre 2019 (la commune de Vougy également mais elle pourrait être retenue sur une ligne « sport »).

Les modalités du CAR ne seront connues qu'en fin d'année, ainsi les communes qui souhaitent réserver leur demande pour un projet d'ampleur (minimum 150 000 € HT de dépenses éligibles hors voirie réseau) doivent encore attendre.

- **Le contrat négocié avec le Département**

Point sur le dispositif contrat négocié :

Actuellement 6 contrats signés entre le Département et les EPCI du territoire.

Pour le territoire de Charlieu Belmont : enveloppe 1,5 millions d'€

Signature à prévoir avant la fin de l'année 2019

Proposition d'une durée de contrat sur 2 ans (fin mandat départemental) : de décembre 2019 jusqu'à décembre 2021 (date limite pour l'engagement du projet).

Une fois la saisine officielle avec liste projets souhaités par l'EPCI et les fiches projets complétés par l'EPCI :

- Phase de rédaction de la convention cadre : échanges interservices entre EPCI et Département sur les fiches projets, enjeux du territoire, programmation des projets, enveloppe financière
- Phase de validation et signature de la convention cadre
- Phase de mise en œuvre et suivi du contrat : un dossier de demande de subvention pour chaque projet et une convention financière spécifique les projets inscrits dans la convention cadre

Présentation des 2 projets souhaités par l'EPCI et la Ville de Charlieu :

- L'Espace congrès porté par la Ville de Charlieu : projet d'intérêt supra communal. Actuellement en phase de définition du programme technique. Procédure de recrutement du maître d'œuvre par la voie du jury de concours – 3 candidats retenus.

- La Piscine intercommunale porté par l'EPCI : objectif apprentissage de la natation pour les scolaires (équipement à proximité du collège), permettre l'accès piscine pour tous et attractivité du territoire. Prochaine étape : Présentation au Conseil communautaire pour validation du projet. Ouverture piscine souhaitée pour 2022.

M. VALORGE précise qu'un accompagnement au titre du contrat négocié sera demandé pour 1Md€ sur projet piscine intercommunal et pour 500 000 € sur projet Espace Congrès.

- le projet de mise en lumière des édifices patrimoniaux de Charlieu : possibilité d'inscrire au contrat négocié un projet de maîtrise d'œuvre départementale qui valorise le territoire de Charlieu Belmont.

- **Défi familles à alimentation positive** :

Principe du défi

Des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent et relèvent le défi d'augmenter leur consommation de produits alimentaires bio, sans augmenter leur budget, tout en se faisant plaisir.

Ce défi s'adresse à tout public : foyers avec enfants, personnes seules, couples.

Les foyers pourront être mobilisés par l'intermédiaire d'une structure relais : centre social, MJC, Maison de quartier, CCAS, associations sportives et culturelles, entreprise, etc... **Chaque structure relais constitue son équipe en mobilisant 8 à 12 foyers.**

Chaque équipe est fédérée par un participant, capitaine d'équipe, qui sera en charge de l'animation du groupe. Il sera formé et appuyé par l'ARDAB.

Les participants participeront à des temps forts conviviaux (une fois par mois) et devront réaliser un suivi de leurs achats alimentaires, au début et à la fin du défi.

Le défi se base sur le progrès global des comportements des équipes, peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Rôle de l'ARDAB :

- Recrutement de 3 équipes participantes sur le Roannais
- Appui méthodologique aux structures relais tout au long du défi et mise à disposition d'outils (films, jeux, documentation, guide bonnes adresses bio,...) et de contacts de ferme bio, cuisiniers, diététicien, animateur jardin, etc.
- Co-organisation des lancements et de la clôture
- Animation d'un groupe d'échange inter structures relais
- Coordination globale du défi

Rôle de la collectivité ?

- **Vous cofinancez le projet à hauteur de 1000€.**
- **Vous recrutez avec l'appui d'une structure relais les participants** en utilisant les supports de campagne : affiches, flyers, mailing, articles.
- **Vous participez aux 2 rencontres mi-parcours et bilan avec les structures relais**
- **Vous serez invité aux temps forts du défi** : lancement, clôture
- **Vous communiquez sur le projet** au travers de votre magazine, votre site internet, ...

Un porteur de projet candidat pour l'ensemble du territoire : la MJC de Charlieu

Demande de cofinancement local avec 1 000 € à verser à l'ARDAB

Proposition : apporter 1 000 € de subvention à l'ARDAB pour l'accompagnement des dispositifs « familles à alimentation positive » sur le territoire.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Conseil Communautaire** : la séance du mois de septembre aura lieu à La Bénisson Dieu. **La séance du mois de novembre sera repoussée d'une semaine et aura lieu le 28 novembre 2019.**